

A Janville-en-Beauce le, 25 novembre 2022

Service Aménagement du territoire
Tél : 02 37 90 15 41
Mail : urbanisme@coeurdebeauce.fr

Objet : *Avis Schéma de Cohérence Territoriale PETR Loire Beauce*

Monsieur,

Après consultation du dossier arrêté du SCoT PETR Loire Beauce, la Communauté de Communes Cœur de Beauce émet un avis favorable assorti de 2 observations.

Votre projet de SCoT fixe un cadrage foncier à ne pas dépasser concernant le développement des nouveaux logements en extension des enveloppes urbaines existantes. Dans ce développement, nous constatons que les objectifs de densité brute affichés sont quelque peu éloignés de notre SCoT. En effet sur notre territoire, les densités brutes sont de l'ordre de 16 à 26 logements/ha. Je fais donc le constat que les services de l'État semblent être plus souple d'un département à l'autre.

Vous évoquez une enveloppe de 105 ha qui n'est pas prise en compte dans le bilan de la consommation de l'espace du SCoT car cette consommation est celle d'une zone d'activité supra-départementale n'entraîne pas dans le champ des compétences du SCoT. Partageant cette même zone, je trouve encore une fois étonnant la différence de traitement des services de l'État sur la prise en compte de ces enveloppes de consommation foncière.

Vous souhaitant une bonne réception, je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer mes salutations distinguées.

Le Président
Benoît PELLEGRIN

